

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 18: Au-dessus des voies

Artikel: Effet de sol
Autor: Béboux, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Effet de sol

ARCHITECTURE

«Le siècle n'est plus à l'extension des villes, mais à l'approfondissement des territoires.»

Sébastien Marot

Enfant, il était un jeu que j'aimais pratiquer pour passer le temps lors des voyages en train avec ma mère. Cela consistait à retenir ma respiration lors des passages dans les tunnels que nous traversions. Cherchant bien entendu à la retenir le plus longtemps, ni les tunnels trop courts, ni les tunnels trop longs n'avaient grâce à mes yeux, et je m'étais mis en tête d'établir un classement des tunnels les plus intéressants de ce point de vue, entre Genève et Avignon... Nul doute que la couverture des voies de St-Jean aurait atteint les sommets de ce classement, car avec une durée de traversée d'environ une minute elle se serait située tout en haut de mes performances du moment!

Si je me permets de relater cette anecdote, c'est pour replacer l'impact de la couverture des voies à

l'échelle du réseau ferroviaire qui l'a motivée. En effet, l'intérêt de ce projet paraît évident au regard de la minute d'obscurité qu'il impose aux voyageurs des trains qui le traversent journallement.

Quartier en mutation

St-Jean s'est redonné une identité forte et attractive au sein des quartiers constituant l'agglomération genevoise, par le biais des profondes modifications urbaines entreprises ces dernières années. Ces transformations sont le résultat d'enjeux urbains propres: éliminer les nuisances sonores dues aux passages des trains et relier, par un espace public, deux quartiers jusque-là séparés par la tranchée infranchissable des voies CFF (fig. 3): celui de St-Jean et celui des Charmilles qui réunissent une population de quelque cinq mille habitants.

Projet lauréat d'un concours lancé par la Ville de Genève en 1991, la couverture des voies proposée par les architectes P. Bonnet, P. Bosson, A. Vaucher architectes associés, avec In-situ architectes-paysagistes et Th. Jundt ingénieur civil, pose clairement la question de la reconstruction d'un morceau de ville et expérimente un nouveau «process», une nouvelle façon de densifier la ville¹. Réalisation exemplaire, la couverture des voies de St-Jean offre sur 20 000 m² un programme d'équipements publics et un aménagement paysager (fig. 1), qui réussit à associer les antagonismes que sont la volonté de densifier la ville et des aspirations naturalistes et paysagères. Récusant l'idée de surconsommation végétale le projet exprime un fort rattachement à l'urbanité, ce double travail sur la «ville-nature et la nature en ville» lui confère une autonomie dans le contexte urbain, créant un nouveau type d'espace - ni rue, ni parc - expérimentant une nouvelle urbanité, une nouvelle façon de vivre la ville.

Résolument orienté sur l'espace public et son sol, le projet agit à la manière d'une couture urbaine: instaurant sur un mode non-hiérarchique un espace de rencontre entre les deux quartiers, le nord et le sud, et jouant sur des notions d'équivalence et d'alternance entre jardins et bâtiments, il

¹ Le présent article fait suite à un entretien entre l'auteur et Pierre Bonnet, architecte membre du groupe lauréat du concours.



Fig. 1 : Inscription du projet dans la ville

Fig. 2 : Pose des poutres lors du chantier de l'ouvrage d'art

Fig. 3 : Situation initiale: les voies et le talus séparant les deux quartiers
(Photos : Alain Grandchamp)

Fig. 4 : Plate-forme avant les aménagements avec l'emprise des futures constructions dessinées au sol (Photo : Pierre Bonnet)

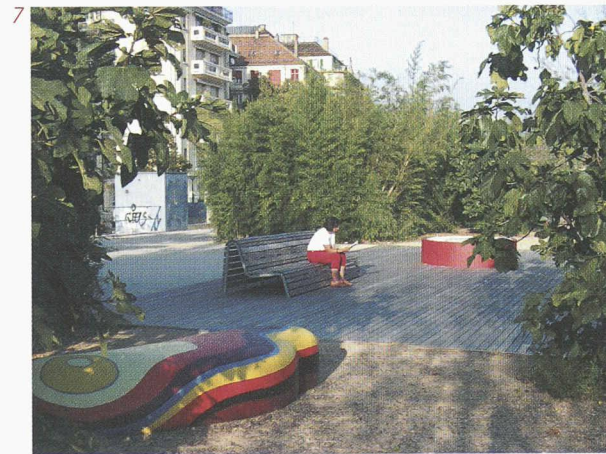
créée une nouvelle «centralité linéaire». A la manière de la notion d'hyperville d'André Corboz et de son analogie à l'hypertexte, le projet est accessible de multiples façons: on y entre et on en sort par une multitude de points, les itinéraires y sont variés, les activités et les équipements dispersés sans polarité marquée, ménageant des possibilités de réversibilité et d'interchangeabilité. Il n'y a pas un centre mais une multitude de centres, enjeux de parcours aléatoires et diffus dans lesquels les cheminements transversaux sont privilégiés.

Réalisée sur cinq ans (fig. 2 et 4), en plusieurs étapes, la couverture des voies de St-Jean est aujourd'hui terminée. En rupture avec l'échelle morphologique du quartier, l'intervention a défini sa propre identité et propose un nouveau type de paysage urbain. Considérant principalement l'espace du vide, de l'entre-deux, le projet génère un lieu de parcours entre ses volumes construits et ses volumes végétaux.

Jeu de mesures

Le projet se compose d'un long socle qui laisse lire la présence du tracé ferroviaire sur une longueur de 825m et une largeur moyenne de 25m entre les ponts des Délices et de l'Aire. Emergeant de 0,5 à 1,6 m au-dessus du niveau de la rue, l'ouvrage d'art présente une forme déterminée par le gabarit des trains qui constituait l'une des contraintes du





concours lancé en 1991. Limités à trois niveaux au maximum, les bâtiments posés sur cette plate-forme confèrent au projet une forte homogénéité volumétrique en rupture avec le contexte bâti.

En raison de son envergure, l'intervention a motivé l'attribution de plusieurs mandats d'architectes. Outre les lauréats du concours, qui ont réalisé le plan d'ensemble, l'aménagement de l'espace public, ainsi que le centre de quartier et le marché couvert (fig. 9 et 12), D. Baillif et R. Loponte architectes ont assumé la réalisation de la bibliothèque. Quant aux ateliers familiaux et au centre social de la Ville de Genève, qui - contrairement aux objets déjà cités sont le résultat d'un mandat privé -, ils sont l'œuvre de CDM architectes.

Bâtiments au caractère éphémère, les ateliers cherchent à repousser les limites de la fixité. Le caractère permanent de leur implantation est annulé par leur matérialité et leur disposition: ils semblent se glisser selon une alternance aléatoire entre les masses végétales de bambous. Parties d'un tout variable, ils supportent l'idée d'une non-architecture, d'une absence au profit du vide, de l'espace public qu'ils définissent. Volumes urbains, ils admettent par leur banalité l'idée de remplacer ou d'être remplacés par des volumes végétaux, devenant alors un matériau urbain comme un autre pour définir cet espace de l'entre-deux.

Si, par son échelle et son statut particulier d'espace extérieur, le marché couvert joue lui aussi de la disparition pour renforcer la prégnance de l'espace public qu'il occupe, la bibliothèque et - dans une moindre mesure - le centre de quartier affirment en revanche plus clairement leur statut de bâtiments, objets d'architecture.

Impliquant la mise en œuvre d'un langage commun et d'un mode constructif qui lui soit adapté, l'unité recherchée lors du concours a été confrontée à des questions d'écritures architecturales et aux priorités d'ordre économique soulevées





par les promoteurs des ateliers, qui constituent l'essentiel du volume construit.

Si les détails d'exécution, des ateliers notamment, sont ainsi restés en retrait du degré de détail voulu par les auteurs du projet, l'ensemble garde néanmoins une cohérence et un caractère fort.

En exploitant dès le stade du concours un principe d'effet de sol, créé par l'application d'une grille génératrice de 66 cm par 4,95 m sur l'ensemble de la dalle de couverture, les auteurs ont ainsi pu maîtriser l'implantation générale des bâtiments et leur disposition selon une alternance entre bâti et espaces ouverts, non-construits (fig. 14). Déclinant l'ensemble des équipements et bâtiments se trouvant sur la plateforme, le mobilier urbain trouve naturellement sa place dans cette trame, qui agit à la manière d'un jeu de mesures. Ainsi, malgré les multiples étapes subies par le projet - leurs différentes temporalités et les divers maîtres d'œuvre impliqués - cette volonté du dessin et la forte détermination donnée par le traitement du sol, a permis aux auteurs de conserver la maîtrise d'une cohérence conceptuelle et formelle.

Matériau de l'espace public

Souhaitant donner une identité propre aux éléments de petite échelle, les auteurs les déclinent dans deux matériaux

Fig. 5 : Pergolas dans le jardin de bambous
 Fig. 6 : Serpent acrobate, banc et plancher de bois au milieu des bambous
 Fig. 7 : Rocher, banc et plancher de bois dans le jardin de bambous (Photo : J.-C. Girard)
 Fig. 8 : Jardin de bambous et place de jeux en remplacement de la crèche initialement prévue

Fig. 9 : Marché couvert

Fig. 10 : Pataugeoire à l'extrémité du jardin de bambous

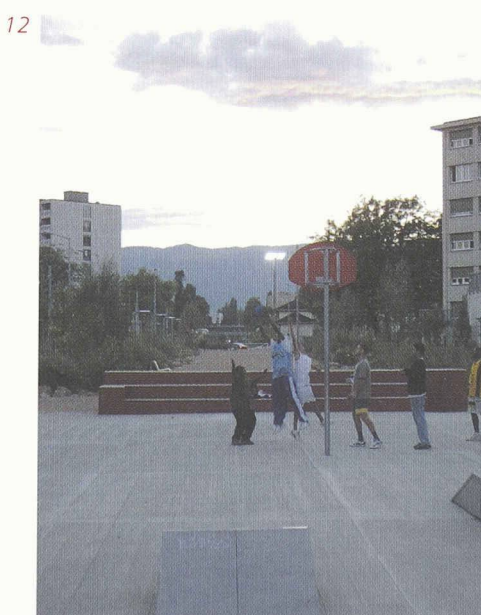
Fig. 11 : Salon urbain à l'ombre d'un Sophora

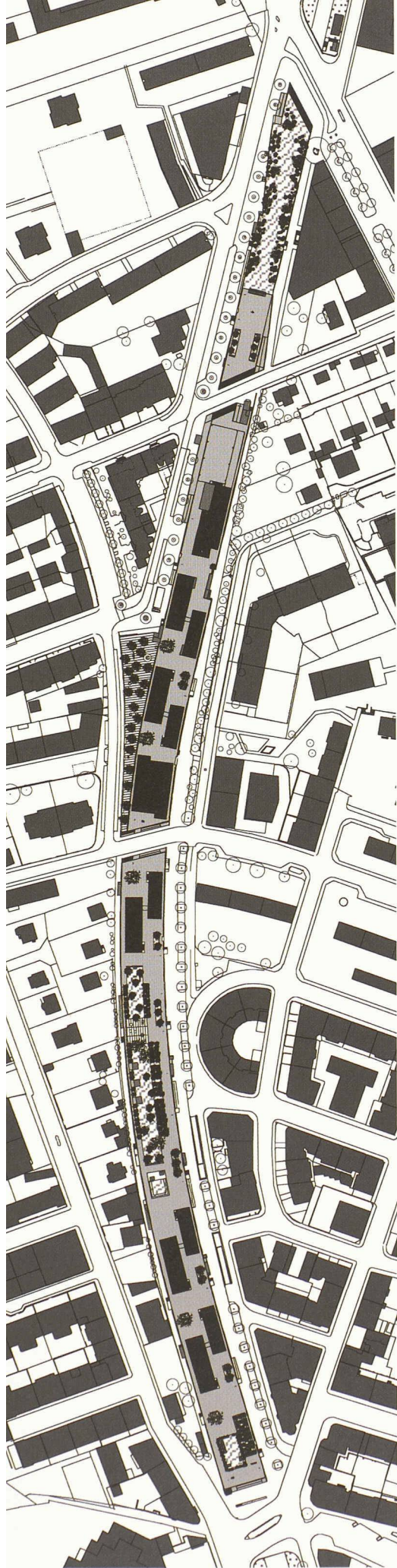
Fig. 12 : Perspective ouverte sur l'espace adolescent et le Jura

Fig. 13 : Mur de bord
 (Photos : Pierre Bonnet)

principaux: le béton peint pour les objets émergeant du sol à échelle humaine (bancs, fontaines, pataugeoire (fig. 10)), et l'acier galvanisé pour le mobilier qui s'y trouve posé (pergolas, candélabres, parasols géants). Outre qu'il permet de résoudre des questions pragmatiques comme celles des graffitis, ce choix - et notamment celui de la couleur, un bleu gris (fig. 13) presque non-couleur qui recouvre les objets en béton - assure une grande cohérence à l'ensemble de l'intervention, fonctionnant à la manière d'un code signalétique identitaire dans toute la profondeur physique du projet.

Le travail de serrurerie, en acier galvanisé d'une grande simplicité, n'en est pas moins d'une certaine élégance, en particulier pour les candélabres. Reprenant quant à elles un vocabulaire évoquant les marquises des perrons des petites villas de St-Jean, les pergolas (fig. 5 et 8) - en acier galvanisé et couverture de polycarbonate - qui prennent l'emplacement des patios de la crèche initialement projetée à cet endroit lors du concours, offrent des chambres extérieures posées délicatement entre des massifs de saules et de figuiers. Espace de l'ordre du jardin domestique comme en retrait de l'espace public, elles introduisent une notion de privauté, proposant une variation supplémentaire des appropriations possibles.





Refusant un travail direct sur la présence des voies de chemin de fer, le projet affirme sa nature d'ouvrage d'art par le biais de l'usage du béton comme matériau de sol et de mobilier. Matériau identique à celui constituant la plate-forme originelle des ingénieurs - dont les bords sont d'ailleurs laissés apparents, bruts de décoffrage - affirmant la nature presque brutale de la couverture, le béton est aussi - sous la forme du fameux «trottoir genevois» - un matériau du vocabulaire urbain. Magnifié par sa mise en œuvre sur l'ensemble de la couverture, à la manière d'un «trottoir géant», le béton de St-Jean à la surface simplement balayée et aux joints sciés, propose un revêtement d'une grande simplicité se prêtant aux multiples usages projetés.

Expérience urbaine

Cherchant plutôt à effectuer un travail de mémoire à l'échelle urbaine, le projet joue de sa volumétrie hétérogène par rapport à celle du quartier pour affirmer, par sa présence-absence singulière et le vide espace-public qu'il génère, l'existence de l'infrastructure de réseau qu'il recouvre (fig. 15 et 16). Tel un tout variable plutôt qu'une série d'objets, il met en scène au travers de boîtes de non-architecture (fig. 17), à la manière d'une ville générique, un espace de l'entre-deux, un vide communautaire, enjeu contemporain d'une densification de la ville par l'approfondissement de ses territoires.

Proposant une nouvelle façon de «faire la ville», le projet a mis un certain temps à trouver son appropriation par les usagers du quartier. Rompant avec les modes traditionnels de l'espace public, il attend de nouvelles pratiques et, en l'absence de mode d'emploi préexistant pour cette expérience inédite, l'identification aux nouvelles spatialités offertes demandera encore un certain temps.

Si son enracinement dans la mémoire collective ne se fera donc que lentement, nul doute que les enfants, à la manière de celui qui retenait son souffle au passage des tunnels ferroviaires, en ont déjà fait un terrain de jeux et d'expérimentation privilégié. Vierge de référents et d'idées préconçues, ils ont librement investi ces lieux qui leur offrent toutes sortes de terrains d'investigation et d'appropriation, à la manière des terrains vagues d'antan. Et c'est peut-être la plus grande réussite de ce projet, véritable expérience urbaine, que d'offrir un espace pensé, mais libre, dont la relative absence doit favoriser l'appropriation. Espace du vide à visée réunificatrice, il met en scène la conception du site et du projet comme des champs de relation plutôt que comme un arrangement d'objets.

Philippe Béboux, architecte epfl
9, Rue de Montchoisi
CH - 1006 Lausanne

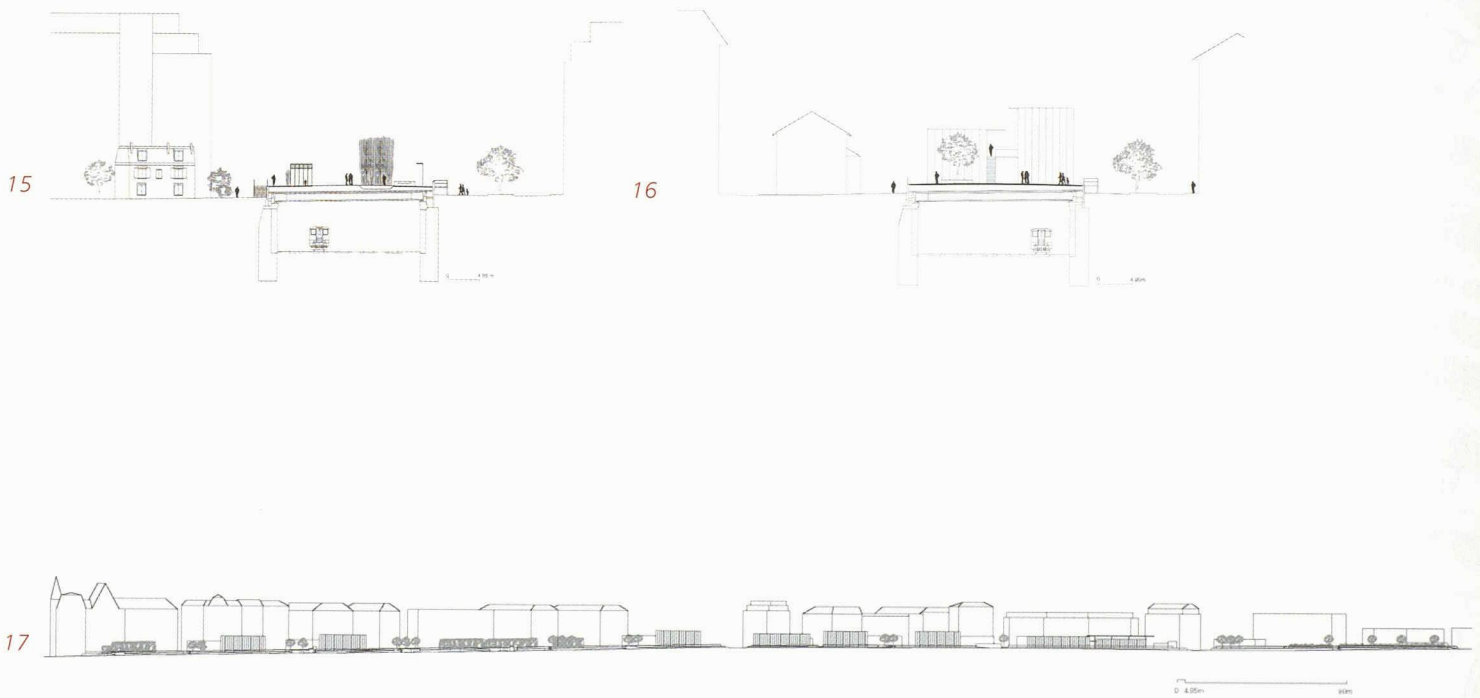
Fig. 14 : Plan de situation

Fig. 15 : Coupe sur le jardin de bambous

Fig. 16 : Coupe sur les constructions

Fig. 17 : Elévation générale

Fig. 18 : Vue aérienne du jardin de bambous
(Documents et photo : Pierre Bonnet)



Fiche technique

Dates repères 1860 Liaison ferroviaire Genève-Lyon
 1890 Début de l'urbanisation du quartier
 1986 Liaison ferroviaire gare Cornavin-aéroport
 1992 Début des travaux de recouvrement de la tranchée
 1991-1992 Concours
 1997-2002 Réalisation de l'espace public

Superficie 20 000 m² Recouvrement des voies CFF
 Dimensions 825m/25m

Maître de l'ouvrage Ville de Genève

Aménagement Espace public - Aménagements urbains et jardins
 Architectes P. Bonnet - P. Bosson - A. Vaucher, architectes associés
 Collaborateurs Rolf Pieper - Jean-Claude Girard
 Paysagiste In-Situ: Philippe Clochard

Bâtiments Maison de quartier - Marché couvert
 Architectes P. Bonnet - P. Bosson - A. Vaucher, architectes associés

Bâtiment Bibliothèque
 Architectes D. Baillif - R. Loponte architecte

Maître de l'ouvrage Coopérative Renouveau de St-Jean

Bâtiments Ateliers «familiaux» - Centre social pour la Ville de Genève
 Architectes CDM architectes

